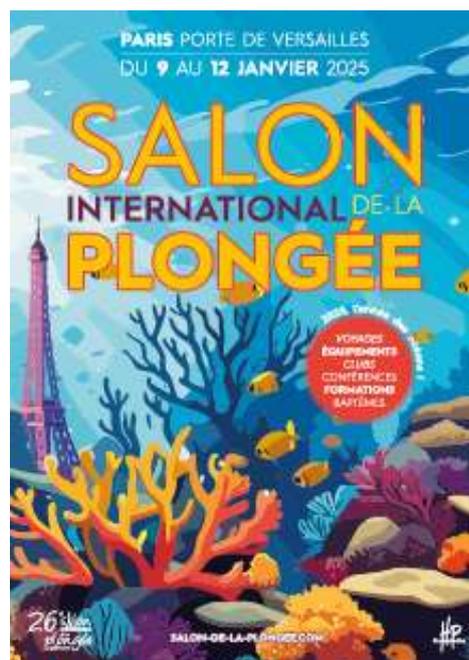


26^e Salon INTERNATIONAL de la plongée sous-marine

CONCOURS FILMS - 2025



PRESENTATION DES CONCOURS FILMS

La 26^{ème} édition du Salon International de la Plongée Sous-Marine est, une nouvelle fois, l'occasion d'organiser des concours afin de valoriser les travaux de tous les vidéastes.

Cette année, il y aura deux concours films avec deux thématiques distinctes :

- **La Méditerranée**
- **L'image mi-air – mi-eau**

Par rapport aux autres années, et comme cela avait été annoncé, l'organisation du Salon a décidé, pour chaque thème, de distinguer deux catégories :

- « **Vidéaste amateur** »
- « **Vidéaste professionnel** »

Sera considéré comme vidéaste professionnel, toute personne ayant déjà été récompensée lors de précédents concours, français ou internationaux.

INFORMATIONS GENERALES ET PRECISIONS SUR LES THEMES :

- Le concours est ouvert à tous les vidéastes .
- En participant, vous devrez choisir soit la catégorie *amateur*, soit la catégorie *professionnel*.
Si une erreur est constatée dans le choix de la catégorie, la participation ne sera pas prise en compte et les films considérés comme hors compétition.
- Le concours vise à promouvoir la plongée sous-marine.
- Tous les films doivent comporter au moins une partie des images sous l'eau.
- **Pour le thème Méditerranée** : Le concours est l'occasion de sensibiliser le grand public à la beauté de la Mer Méditerranée. Il pourra y avoir une partie terrestre mais obligatoirement une partie sous-marine, en Mer Méditerranée. Il faudra préciser le lieu du tournage.
- **Pour le thème Image mi-air – mi-eau** : Le lieu du film est libre. Les films pourront faire apparaître une partie terrestre et une partie sous-marine avec obligatoirement au moins une minute en image mi-air – mi-eau.

INSCRIPTION ET PARTICIPATION :

- Ce concours est entièrement gratuit.
- L'inscription au concours nécessite de s'enregistrer sur le site de l'évènement : <https://www.salon-de-la-plongee.com/> Chapitre *COMPETITIONS*
- Pour participer vous devez créer votre compte, et renseigner votre nom, prénom, une adresse mail et créer un mot de passe.

CONCOURS FILMS - 2025

- Les participants ayant déjà concourus au concours du Salon 2023 et/ou 2024 doivent, de préférence, utiliser le compte qu'ils ont créé auparavant.
- Chaque film déposé devra comporter un titre et une description suivant les champs proposés.
- Vous choisissez le thème auquel vous souhaitez participer. En cas d'erreur dans le choix du thème, la participation ne sera pas retenue et les films seront considérées hors concours.
- **Chaque participant peut déposer de 1 à 3 films maximum par thème.**
- **Un concurrent peut participer aux deux thèmes.**
- **Un participant ne peut concourir que dans une seule catégorie**
- Les films qui ont déjà été présentés les années passées sont éligibles, mais sont beaucoup moins susceptibles de gagner la faveur du jury.

INTEGRATION DES VIDEOS ET DUREE :

- Pour intégrer les vidéos, le plus simple est de copier l'URL de la vidéo YouTube telle qu'elle apparaît dans le navigateur.
- Le film pourra être un film promotionnel, un court métrage, une publicité, etc...
- La durée du film ne devra pas dépasser 3 minutes. Une différence de quelques secondes pourra être acceptée. Si la durée est supérieure à 4 minutes, la participation ne sera pas retenue et les films seront considérés hors concours.
- Le jury appréciera aussi bien les images, la bande sonore, que la qualité du montage.

DATE DU CONCOURS :

- Les inscriptions au concours et les dépôts de films seront réalisés au plus tard **le 15 novembre 2024** avant minuit (UTC/GMT + 2).
- Les résultats seront annoncés **le vendredi 10 janvier à 19h00 au sein même du Salon de la Plongée, à l'Espace Scénique.**

JURY ET PRIX :

- A compté du 16 novembre 2024, la délibération commencera. Dans un premier temps le jury réalise une présélection de 5 films par thème et par catégorie.
- Les présélectionnés seront avisés par mail.
- Il y a 3 gagnants par thème suivant un classement de la 1ère à la 3ème place.
- Il y a 3 gagnants par catégorie suivant un classement de la 1ère à la 3ème place.
- Les participants pourront découvrir les résultats lors de la cérémonie de remise de prix, le vendredi 10 janvier 2025, sur le Salon. La participation au concours ne signifie pas la réception d'une invitation pour entrer gratuitement sur le Salon.

CONCOURS FILMS - 2025

- Chaque gagnant se verra remettre le trophée du concours films du Salon 2025 correspondant à son résultat ainsi que les lots offerts par l'organisation de l'évènement.
- Les trophées et lots seront remis aux gagnants ou à leurs représentants lors de la cérémonie de remise des prix. Aucun lot ni trophée ne sera envoyé.
- La décision du jury est définitive. Le jury expliquera ses choix lors de la cérémonie de remise des prix. Il sera disponible pour échanger en face à face, mais ne pourra revenir sur les discussions par correspondance une fois la cérémonie terminée.

INFORMATIONS PRATIQUES

DU SALON INTERNATIONAL DE LA PLONGEE SOUS-MARINE 2025

- **COORDONNEES DE L'ORGANISATION**

Production et organisation : HP COMMUNICATION

Tél. : 00 33 1 43 74 72 89

E-mail : concours@salondelaplongee.com – Site Internet : www.salon-de-la-plongee.com

- **DATES ET HEURES D'OUVERTURE**

- ✓ Jeudi 9 janvier 2025 de 10h00 à 19h00
- ✓ Vendredi 10 janvier 2025 de 10h00 à 21h00
- ✓ Samedi 11 janvier 2025 de 10h00 à 19h00
- ✓ Dimanche 12 janvier 2025 de 10h00 à 19h00

- **LIEU DE L'EVENEMENT**

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

Pavillon 4

1 Place de la Porte de Versailles - 75015 Paris – France

- **ACCES**

- ✓ Avion : Tous les aéroports de Paris (Orly & Roissy Charles De Gaulle)
- ✓ Train : Toutes les gares de Paris (Lyon, Montparnasse, Nord ...)
- ✓ Métro : Ligne 8 (Station Balard) et Ligne 12 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Tramway : T2 et T3 (Station Porte de Versailles – Parc des expositions)
- ✓ Voiture : Périphérique - Sortie Porte de Versailles
- ✓ Bus : 39 & 80 (Station Porte de Versailles)
- ✓ Parking P6

REGLEMENT DU CONCOURS FILMS

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un événement créé, produit et organisé par la société HP Communication. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine est un nom déposé par la SARL HP Communication.

Toute œuvre considérée par Le Salon International de la Plongée Sous-Marine comme présentant un caractère manifestement « hors-sujet » ou susceptible de troubler l'ordre public ne pourra pas être retenue pour le présent concours.

Toute œuvre présentant une manipulation ou un non-respect d'animal ou du milieu (déplacement d'animal, conditions non naturelles etc...), sera exclue du présent concours.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine se réserve le droit de ne pas retenir certains Films pour ce concours sans que cette décision puisse être contestée et donner un droit à une indemnisation ou un remboursement de frais.

Le Salon International de la Plongée Sous-Marine, conformément aux règles établies en matière de Copyright, considère que les œuvres présentées sont libres de tout droit de propriété artistique ou autre, que pourrait détenir un tiers (images, musiques, droit à l'image etc...).

Du fait même de leur participation, les auteurs des films s'engagent à garantir l'organisateur contre toutes actions qui pourraient être exercées à son encontre contre des ayants droit. Le Salon International de la Plongée Sous-Marine ne pourra en aucune manière être tenu pour responsable en cas de contestation ou de litige.

Chaque vidéaste s'assurera que le contenu des images ne porte aucune atteinte aux droits des tiers du point de vue de leur image, biens, personnalité, vie privée. Il certifie notamment disposer de toutes les autorisations de diffusions des images des modèles, personnes, y compris des enfants.

Les auteurs des films autorisent l'utilisation de leurs œuvres par Le Salon de la Plongée Sous-Marine pour des actions de promotion de l'évènement, avec mention du nom du vidéaste, sans pour autant donner lieu à un versement de droit d'auteur ou à une rétribution sous quelque forme que ce soit.

La participation au présent concours implique l'acceptation de toutes les conditions établies par le présent règlement et des directives données par l'Organisateur pour garantir la qualité de la présentation des œuvres.

Votre participation au concours, entraîne votre accord avec la phrase suivante :

« Je demande ma participation au concours film du 26^{ème} Salon International de la Plongée Sous-Marine.

Je déclare avoir pris connaissance des informations ainsi que du règlement du concours ci-dessus, en accepter sans réserve ni restriction toutes les clauses et renoncer à tout recours contre l'organisateur. Je certifie être l'auteur des images et disposer de l'autorisation de diffusion des images des modèles, des personnes, y compris, le cas échéant, des enfants ».